



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quads

Question écrite n° 114282

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur la dangerosité de la pratique du quad. En effet, la pratique de ce sport de type véhicules sportifs s'est peu à peu répandue sans véritable formation spécifique. Cette situation présente des risques réels du fait souvent de la jeunesse des utilisateurs. Ces véhicules sont très puissants et les jeunes qui les utilisent ne sont pas toujours formés au regard de la puissance du moteur et l'effort à fournir pour les piloter. Malheureusement, les accidents qui sont souvent très graves, réclament une intervention des pouvoirs publics. Il lui demande donc quelle action interministérielle compte-t-elle mener en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114282

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7546

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)